



## Etat de la ressource en eau

(source des données : DDT79)



### Bulletin d'Alerte Hydrologique Bassin de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin

Valeurs mesurées le : 14/04/22

Bassin	Zone de gestion	Indicateur de Référence	Type*	7	Seuils			Mesures Débit ou Niveau	Tendance sur les 7 derniers jours	Arrêté en cours	Date d'effet	
					Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3					
Sèvre Niortaise	MP1	Sèvre niortaise Amont	Pamproux	P	m	1,30	-	0,60	0,92	↓	vigilance	4 avril 2022
			St Coutant	P	m	-3,40	-	-3,90	-2,87	↓		
			Pont de Ricou	D	m3/s	3,13	-	1,59	3,27	↓		
	MP2	Sèvre niortaise moyenne	St Gelais	P	m	-3,61	-	-4,61	-3,13	↑	vigilance	4 avril 2022
			Pont de Ricou	D	m3/s	3,13	-	1,59	3,27	↓		
	MP3	Lambon	Niort	P	m	-11,28	-	-12,28	-10,96	↑	Vigilance	9 avril 2022
	MP7	Mignon Courance	Prissé La Charrière	P	m	-4,30	-	-6,45	-6,06	↓	vigilance	4 avril 2022
			Le Bourdet	P	m	-3,00	-	-3,20	-2,73	↑		
			St Hilaire la Pallud	P	m	-4,30	-	-4,60	-4,24	↑		
	MP8	Autize	Saint Hilaire des Loges	D	m3/s	1,30	-	0,24	1,87	↓		
	MP9	Vendée										
	MP14	Autize nappes	Oulmes	P	m	4,65	4,60	3,55	4,92	↑		
			Benet	P	m	-	-	1,65	2,33	↓		
						NOE (-5cm) du 15/06 au 15/07 NOEf du 16/07 au 31/09		NCR				
MP5.3	Marais Mouillé	BOURDETTES	N	m				2,22	↓			
		BAZOIN	N	m				1,82	↓			
		Le carreau d'or	N	m				1,64	↑			
		Saint Arnault	N	m				2,07	↓			
		l'Acqueduc	N	m				1,8	↑			
		le Chateau Vert	N	m				1,89	↓			
		LA GREVE	N	m				2,14	↓			
		SAZAY	N	m				2,59	↑			
CHABAN	N	m				6,15	↓					
		Indicateur de référence			Débit (DCR) / niveau (PCR) de crise		Débit ou niveau	Tendance		Seuil franchi		
BASSIN SNMP	Station de la Tiffardière à Niort (point nodal du SDAGE)	D	m3/s		1,20		8,72	↓				
MP 8 MP 9	Autize / Vendée	Saint Hilaire des Loges	D	m3/s	0,066		1,87	↓				
MP3	Lambon	Niort	P	m	-18,40		-10,96	↑				

\* analyse par rapport aux débits

\*\* Problème de mesure

Commentaires : Arrêté de vigilance (niveau 1) sur les bassins MP1, MP2, MP3 et MP7. Mesures d'autolimitation des prélèvements et application du protocole de l'OUGC.

**VIGILANCE :** Le Bassin MP7 Mignon-Courance est placé en « Vigilance » à partir du 4/04/2022 8h00.

**VIGILANCE :** Le Bassin MP1-MP2 Sèvre Niortaise Amont et Moyenne va passer en « Vigilance » de printemps à partir du 04/04/2022 8h00.

**VIGILANCE :** Le Bassin MP3 Lambon est passé en « Vigilance » de printemps à partir du 09/04/2022 8h00.

→ Cela induit la mise en place de mesures d'autogestion dans le cadre du protocole de gestion par l'EPMP.

**Aucunes mesures d'autogestion particulières ne sont pour l'heure mises en place**

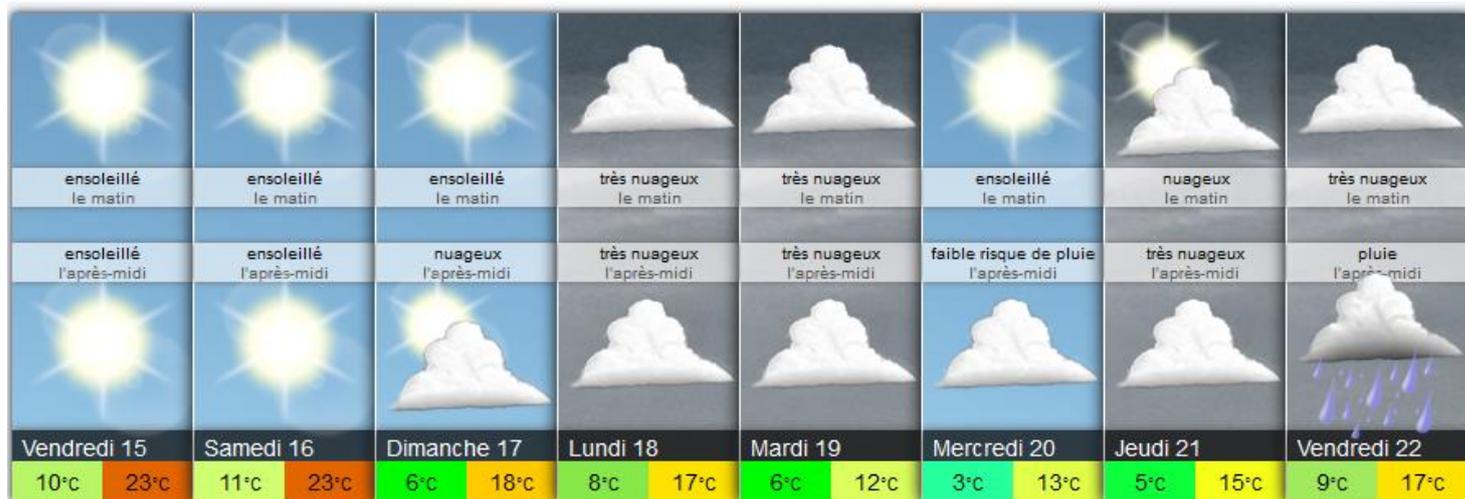
Nous reviendrons vers vous le cas échéant.

La semaine dernière, de fortes pluies ont été enregistrées les mercredi, jeudi et vendredi permettant de relever les niveaux et débits enregistrés sur l'ensemble du bassin. La campagne d'irrigation printanière va débuter. Il conviendra de rester attentif sur l'évolution de ces niveaux dans les prochaines semaines compte tenu des prévisions météo plutôt sèches et venteuses pour cette deuxième quinzaine d'avril.

## Prévisions Météo

(source des données : Météo France)

La semaine prochaine sera plus sèche en termes de précipitations. Les températures seront hautes pour la fin de semaine (entre 6°C et 23°C au plus haut) avec un ciel dégagé et un vent faible d'est nord-est. Le ciel se couvrira progressivement en début de semaine avec de possibles bourrasques venant du nord nord-ouest et de potentielles précipitations pourraient avoir lieu vers la fin de semaine prochaine.



## Info OUGC SNMP – Cultures dérogoires et Index 1<sup>er</sup> Avril

La campagne de demande de volumes pour les cultures dérogoires est ouverte jusqu'au **22 avril 2022**. Il suffit pour cela de remplir le formulaire (pièce jointe) et de nous le renvoyer par mail à l'adresse suivant : [irriginfo@cmds.chambagri.fr](mailto:irriginfo@cmds.chambagri.fr) ou par courrier à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres – Les Ruralies à Vouillé.

### Les cultures dérogoires définies dans l'arrêté cadre sont les suivantes :

Pépinières, Cultures arboricoles, Cultures ornementales, florales et horticoles, Cultures maraîchères, Cultures aromatiques et médicinales, Cultures fruitières, Cultures légumières, Trufficultures, Tabac, Broches de vignes ; exceptionnellement : Cultures de semences, Semis, Îlots expérimentaux.

Par ailleurs, le relevé d'index de début de campagne, au **1<sup>er</sup> avril** est toujours saisissable sur le site de l'OUGC. : [http://www.gds85.fr/ougc\\_marais\\_poitevin/](http://www.gds85.fr/ougc_marais_poitevin/) . Pour toutes difficultés, Vous pouvez toujours nous transmettre votre index par mail (adresse ci-dessus) ou via le formulaire (en pièce jointe).

Pour information, les adresses mail des agents de la Chambre d'Agriculture ont changé de nom de domaine. A ce jour, les adresses ne sont plus [prenom.nom@deux-sevres.chambagri.fr](mailto:prenom.nom@deux-sevres.chambagri.fr) mais [prenom.nom@cmds.chambagri.fr](mailto:prenom.nom@cmds.chambagri.fr). Il en est de même pour la boîte de l'OUGC qui devient [irriginfo@cmds.chambagri.fr](mailto:irriginfo@cmds.chambagri.fr).